

**Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)
NETTOYAGE DES SURFACES VITRÉES**

Le présent marché est un marché de services entrant dans le cadre de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Dénomination de l'établissement public

Lycée Marcel Rudloff - 21, avenue François Mitterrand - 67200 – Strasbourg

Type de produits

Nettoyage, environnement
Services - KS02 - Nettoyage vitres

Description

La présente consultation porte sur le nettoyage des surfaces vitrées du lycée polyvalent Marcel Rudloff. La conception architecturale de l'établissement oblige son exploitant à faire appel aux services d'un prestataire extérieur pour réaliser le nettoyage annuel des surfaces vitrées. Les compétences requises sont celles détenues par les entreprises spécialisées dans les travaux en hauteur et/ou acrobatiques.

Durée du marché

Compte tenu des contraintes d'exploitation inhérentes au calendrier scolaire, les travaux devront impérativement être réalisés et achevés pendant les prochaines vacances de printemps de la zone B (du samedi 21 avril au lundi 07 mai 2018).

Lot unique

Nettoyage des surfaces vitrées du lycée conformément aux indications contenues dans les documents joints, soit une surface totale de près de **5 000 m²**:

- Bâtiment A : **360 m²** ;
- Bâtiment B : **1560 m²** ;

Dont :

- Bâtiment principal : 1360 m² ;
- Galeries de liaison : 200 m² ;
- Bâtiment C : **970 m²** ;
- Bâtiment DEF : **740 m²** ;
- Bâtiment G : **100 m²** ;

- Bâtiment H : **350 m²** ;

- Bâtiment J : **180 m²** ;

- Bâtiment K : **420 m²** ;

- Passerelles : **100 m²** ;

Dont :

- Du bâtiment C au bâtiment EF : 50 m² ;

- Du bâtiment EF au bâtiment K : 50 m² ;

- Galeries de liaison : **110 m²**.

Critères d'attribution

La sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles 57 à 64 du décret n°2016-360 et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non-conformes à l'objet de la présente consultation. A ce titre, sont éliminées sans être étudiées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre ;
- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation ;
- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Les candidats devront produire :

- Les attestations et/ou certifications réglementaires et nécessaires imposées notamment par le code du travail pour l'exercice du travail en hauteur et/ou acrobatique (décrites par exemple dans les publications de l'INRS) ;
- Un calendrier précis du déroulement du chantier qui devra anticiper les retards éventuels qui pourraient résulter de conditions climatiques défavorables (intempéries notamment) de telle sorte qu'une poursuite des travaux après les vacances scolaires n'impose pas la mise en place d'un plan de prévention trop complexe ;
- La nature précise et détaillée des techniques utilisées pour chaque bâtiment (échafaudage, nacelle, travaux sur cordes) et les montants de chacune d'entre elles ;
- Le détail des moyens humains qui seront engagés pendant le déroulement des travaux (nombre de personnes pour chaque journée de travail).

Critères de pondération

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants, conformément à l'article 53 du code des marchés publics :

- montant de la prestation : 40%
- cohérence et la valeur technique de l'offre : 50%
- responsabilité environnementale, sociale ou solidaire : 10%

Mode de notation du critère «montant de la prestation» :

Cette note sera basée sur le montant total H.T. du lot. L'offre la moins disante aura la note maximale, soit 40 points.

Mode de notation du critère «cohérence et valeur technique de l'offre» :

Cette note sera déterminée en exploitant les documents, informations et références transmis par le candidat. Il produira un mémoire technique permettant d'apprécier l'adéquation des moyens proposés par rapport aux exigences de l'acheteur public. L'offre présentant le service le plus adapté obtiendra la note maximale, soit 50 points.

Mode de notation du critère «responsabilité environnementale, sociale ou solidaire» :

Ce critère concerne toutes démarches de respect de l'impact environnemental (produits, transports, gestion des ressources, des déchets) attestant de la démarche écoresponsable de l'entreprise. Seront valorisées, la production de documents de certifications ou d'adhésion à des chartes environnementales, la démonstration d'une démarche volontariste de l'entreprise dans le domaine environnemental (recyclage), ou la collaboration avec des fournisseurs certifiés. L'offre la mieux classée aura la note maximale, soit 10 points.

Pouvoir adjudicateur

Monsieur Claude Hautenauve, Chef d'établissement

Personne responsable du suivi du présent marché

Monsieur Stéphane Vonesch, Adjoint-Gestionnaire

Règlement de l'appel d'offres

Offres à adresser :

- Par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante, intendant.0672806L@ac-strasbourg.fr

Annexes techniques

- Annexe 01 : plan de masse
- Annexe 02 : bâtiment A
- Annexe 03 : bâtiment B
- Annexe 04 : bâtiment C
- Annexe 05 : bâtiment DEF
- Annexe 06 : bâtiment G
- Annexe 07 : bâtiment H
- Annexe 08 : bâtiment J
- Annexe 09 : bâtiment K
- Annexe 10 : passerelles
- Annexe 11 : galerie de liaison